

Congrès de la FSU

DU 3 AU 7 FÉVRIER 2025

La FSU réunira son 11^e congrès national à Rennes du 3 au 7 février 2025.

C'est un moment fort de la vie démocratique de notre fédération, qui se déroule tous les trois ans. Le contexte politique très incertain nécessite un syndicalisme fort. Aussi, il est essentiel que nous participions toutes et tous à ces débats : dans l'établissement où nous travaillons et en choisissant nos délégué·es au congrès départemental.

Mais en amont, les adhérent·es des vingt-deux syndicats nationaux de la fédération vont participer aux élections internes, à bulletin secret. Le fonctionnement

démocratique de la FSU est garanti notamment par cette consultation de l'ensemble des syndiqué·es :

» **vote sur le rapport d'activité**, qui concerne l'action et les orientations de la FSU depuis le congrès de 2022.

» **vote pour élire les instances** : chacun·e aura à choisir entre plusieurs listes de candidat·es représentant les tendances présentes dans la FSU. En effet, les statuts de notre fédération garantissent le pluralisme.

Pensez à organiser les élections !

Ce sont les syndicats nationaux qui organisent le vote. Au SNES-FSU, il se déroule dans les établissements (collèges, lycées, CIO). C'est là, qu'en tant que secrétaire ou correspondant·e de S1, vous jouez un rôle majeur. Les deux pages suivantes détaillent la procédure.

Il se peut qu'il y ait aussi dans votre département un vote pour renouveler l'instance départementale de la FSU. Aussi, c'est votre section académique (S3) ou départementale (S2) qui vous enverra le bulletin de vote et le procès verbal à remplir.

Merci à toutes et tous de faire vivre le débat démocratique !

Magali Espinasse, secrétaire administrative du SNES-FSU

DATES CLÉS



4
Novembre

Dès le 4 novembre (rentrée des vacances d'automne sauf exception) : imprimer la liste d'émargement depuis l'espace adhérent, préparer l'urne et le matériel de vote (envoyé par le S3).



7
Novembre

7 novembre :
mise en place
du vote.



28
Novembre

28 novembre : fin du vote et dépouillement dans l'établissement.
Envoi par courriel du PV de dépouillement et de la liste d'émargement au S3 ou S2 suivant les cas.

PRÉPARONS ENSEMBLE le congrès de la FSU

Le 11^e congrès national de la FSU aura lieu à Rennes du 3 au 7 février 2025.
Il sera l'aboutissement de débats qui auront lieu dans les congrès départementaux et des votes préparatoires dans tous les syndicats de la FSU.

POURQUOI VOTER AVANT LE CONGRÈS ?

- » Le **vote d'orientation** permet à chaque syndiqué-e d'exprimer un choix d'orientation pour la FSU. Ce vote est particulièrement important : son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES-FSU dans ces instances.
- » Le **vote sur le rapport d'activité** permet à chaque syndiqué-e d'exprimer son appréciation globale sur l'activité de la fédération durant les trois années écoulées.
- » La **période de vote** est une occasion de débattre dans la section locale sur ces différents points et ainsi de préparer le congrès départemental.

LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

- » Un congrès est organisé dans chaque département pour préparer le congrès national. **Il se tient entre le 11 décembre et le 17 janvier** (en dehors des vacances de fin d'année, bien sûr). Une circulaire départementale du SNES-FSU vous en donnera les dates et modalités d'organisation.
- » Le congrès départemental aura à débattre des rapports préparatoires, d'éventuels amendements et propositions sur la base de ces rapports préparatoires (thèmes de congrès). Ils sont publiés dans un supplément au *POUR* n° 260.
- » Il désignera aussi les délégué-es du département au congrès national.

DE QUOI PARLE-T-ON AU CONGRÈS ?

Les questions traitées sont organisées en quatre thèmes :

- 1 **Éducation, formation, recherche, culture** : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émancipation de toutes et tous.
- 2 **La Fonction publique** pour réaliser le service public, une idée moderne.
- 3 **Rupture écologique, droits humains et justice sociale** : une urgence démocratique.
- 4 **Pour une FSU combative**, unitaire et engagée au quotidien.

COMMENT PRÉPARER LE CONGRÈS DANS L'ÉTABLISSEMENT ?

Les délégué-es SNES dans les congrès départementaux FSU seront porteurs des mandats du SNES et de la parole des adhérent-es du SNES. Mettre ces questions à l'ordre du jour de réunions syndicales SNES dans l'établissement permettra de débattre collectivement de la plate-forme revendicative fédérale, de la place et du rôle du syndicalisme, de l'avenir de la FSU et de proposer un ou plusieurs délégué-es pour le congrès FSU départemental (sur ce point, prendre contact avec la section départementale SNES – S2).

Au-delà de cette préparation spécifique SNES, c'est l'occasion de nouer des échanges avec les adhérent-es des autres syndicats de la FSU représentés dans l'établissement (SNEP, SNUipp, SNUEP, SNUter, SNASUB, SNICS, SNUAS-FP, SNUPDEN, SNEPAP).

LA PLATE-FORME REVENDICATIVE, L'AVENIR DE LA FSU ET DU SYNDICALISME, CELA NOUS CONCERNE TOUTES ET TOUS ! METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR QUE LES SYNDIQUÉ-ES ET PLUS LARGEMENT LES PERSONNELS S'APPROPRIENT CES DÉBATS, PRENNENT LA PAROLE, EXPRIMENT LEURS POINTS DE VUE.



**11^e CONGRÈS
NATIONAL**
RENNES 3-7 FÉVRIER 2025



ORGANISATION du scrutin dans les S1

Le vote doit être organisé dans chaque section d'établissement (S1).

Au plan national, les cinq listes candidates, les déclarations d'orientation ainsi que le rapport d'activité ont été publiés sur le site national de la FSU ainsi que dans le supplément à *POUR* n° 259.

OUVERTURE ET FERMETURE DU VOTE

Le scrutin est ouvert dans chaque S1, jeudi 7 novembre et clos jeudi 28 novembre. Il ne peut être clos avant que si toutes et tous les syndiqué-es ont voté. Il faut veiller à ce que le vote soit organisé au moins par deux personnes, afin d'assurer transparence et respect du pluralisme.

QUI EST ÉLECTEUR ET ÉLECTRICE ?

- Les adhérent-es à jour **ET** non à jour de leur cotisation, sauf s'ils ont demandé à ne pas réadhérer.
- Si un-e collègue souhaite adhérer à cette occasion, transmettez rapidement son adhésion à la section académique pour qu'elle puisse être prise en compte et donne droit à voter.
- Il se peut que des collègues arrivés par mutation ne figurent pas sur la liste d'émargement (voir ci-dessous). Dans ce cas, il faut les rajouter, après avoir vérifié auprès du S3 que leur adhésion a bien été enregistrée.

La prise en compte par un S1 du vote de collègue(s) non syndiqué-e(s) entraîne l'annulation de la totalité du vote du S1.

OÙ TROUVER LE MATÉRIEL ÉLECTORAL DÈS LE 4 NOVEMBRE ?

- Liste d'émargement des votant-es** : téléchargeable sur l'espace adhérent du S1. En cas de difficulté pour établir cette liste, contactez la section départementale ou académique.
- Procès-verbal de dépouillement** : il vous est envoyé par mail ou en version papier par votre section académique ou départementale (S3 ou S2).
- Bulletins de vote à reproduire** : envoyé aussi par le S3 ou le S2.

COMMENT VOTER ?

- Le vote est individuel et à bulletin secret.** Il s'effectue sous double enveloppe.
- Pour faciliter la participation au scrutin, le S1 remettra à chaque adhérent-e le matériel nécessaire au vote : **deux enveloppes et un bulletin de vote.**
- Chaque syndiqué-e émet tous les votes sur le même bulletin :
 - Pour l'une des cinq listes nationales (vote d'orientation).
 - Sur l'ensemble du rapport d'activité national (pour, contre, abstention ou refus de vote).
 - Sur le vote départemental s'il est organisé (ce n'est pas le cas dans tous les départements).
- Le bulletin complété est inséré dans une enveloppe vierge.
- Le tout est glissé dans une deuxième enveloppe cachetée en indiquant ses nom et prénom et signer.
- Chaque syndiqué-e signe ensuite sur la liste d'émargement en face de son nom.

QUAND ET COMMENT DÉPOUILLER ?

- Le dépouillement est effectué le 28 novembre au soir** dans chaque S1 sous la responsabilité d'une commission de dépouillement dont les membres signent les feuilles de résultats et d'émargement. Pour être pris en compte, le procès-verbal doit comporter au moins deux signatures.
- Le S1 doit transmettre ces documents scannés** (PV et liste d'émargement) par courriel dès le 28 novembre au soir, à l'adresse du SNES-FSU indiquée dans la circulaire départementale ou académique. Un PV daté de plusieurs jours après la clôture du scrutin laisserait entendre que le vote s'est poursuivi au-delà de la clôture et entraînerait l'annulation des votes du S1.
- Le S1 conserve les originaux** car ils pourront être demandés en cas de litige.

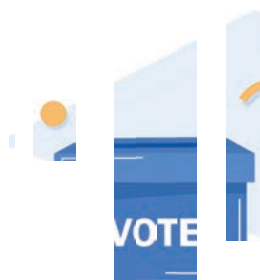
COMMENT VOTER DANS L'ÉTABLISSEMENT



1 Le bulletin de vote est mis sous enveloppe vierge,



2 Puis cette enveloppe est mise dans la seconde l'enveloppe, cachetée et portant vos nom, établissement, département et signature.



3 Mettre la double enveloppe dans l'urne



4 et signer la liste d'émargement.

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025

